



Ce qui suit est décrit dans les Directives d'implémentation EPC :

Les banques et leurs clients doivent être capables de prendre en charge les caractères latins définis et couramment utilisés dans la communication internationale, comme suit :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9  
/ - ? : ( ) . , ' +  
Espace

Toutefois, des accords bilatéraux ou multilatéraux peuvent exister concernant la prise en charge d'un ou de plusieurs jeux de caractères en plus des caractères latins mentionnés ci-dessus.